

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

crescendo

CABINET COMPTABLE | SERVICES-CONSEILS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Centre des loisirs St-Sacrement inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre des loisirs St-Sacrement inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

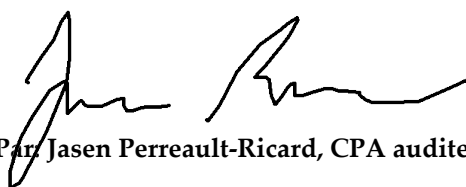
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: Jasen Perreault-Ricard, CPA auditeur, CA

Québec
Le 22 mai 2019

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 5

	2018	2017
Produits		
Inscriptions	1 547 087 \$	1 389 432 \$
Entente de services - Ville de Québec	622 736	573 625
Subvention - Ville de Québec	80 000	39 856
Subvention - MEES	73 194	48 770
Subvention - autres	9 000	1 108
Commandites	2 728	18 200
Bingos	2 395	13 291
Location de plateaux	53 835	56 014
Intérêts et revenus de taxes	16 284	26 653
Autres produits	<u>19 112</u>	<u>8 322</u>
	<u>2 426 371</u>	<u>2 175 271</u>
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	1 499 129	1 368 744
Assurances	4 733	7 018
Créances douteuses	7 498	8 752
Déplacements et représentation	9 096	2 392
Énergie	5 499	4 841
Entretien et réparations	13 946	15 071
Fournitures et approvisionnement	68 195	63 760
Frais d'activités	477 948	396 049
Honoraires professionnels	3 299	615
Intérêts et frais bancaires	1 427	2 970
Location d'équipements et locaux	196 721	183 710
Logiciel de gestion et frais transactionnels	92 763	63 837
Publicité et promotion	58 120	71 118
Taxes, permis et cotisations	13 672	10 882
Télécommunications	5 334	6 410
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>21 407</u>	<u>20 320</u>
	<u>2 478 787</u>	<u>2 226 489</u>
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(52 416)	(51 218)
Autres produits		
Gain non-réalisé	<u>(6 757)</u>	<u>(4 927)</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(45 659) \$</u>	<u>(46 291) \$</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 6

	Fonds de réserve - Planification triennale	Fonds de réserve - Projets structurels	Fonds de réserve - Imprévus	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	2018 Total	2017 Total
Solde au début	73 300 \$	250 000 \$	150 000 \$	180 429 \$	(774) \$	652 955 \$	699 246 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	(21 407)	(24 252)	(45 659)	(46 291)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(16 530)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>16 530</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>56 770 \$</u>	<u>250 000 \$</u>	<u>150 000 \$</u>	<u>175 552 \$</u>	<u>(25 026) \$</u>	<u>607 296 \$</u>	<u>652 955 \$</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2018

Page 7

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	87 655 \$	97 864 \$
Débiteurs (note 3)	20 699	44 931
Subventions à recevoir	30 202	78 413
Frais payés d'avance	3 258	3 765
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>50 000</u>	<u>272 473</u>
	191 814	497 446
Placements (note 4)	425 030	115 940
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>175 552</u>	<u>180 429</u>
	<u>792 396</u> \$	<u>793 815</u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	62 715 \$	75 582 \$
Produits reportés	<u>122 385</u>	<u>65 278</u>
	<u>185 100</u>	<u>140 860</u>
Actif net		
Fonds de réserve - Planification triennale	56 770	73 300
Fonds de réserve - Projets structurels	250 000	250 000
Fonds de réserve - Imprévus	150 000	150 000
Investi en immobilisations corporelles	175 552	180 429
Non affecté	<u>(25 026)</u>	<u>(774)</u>
	<u>607 296</u>	<u>652 955</u>
	<u>792 396</u> \$	<u>793 815</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(45 659) \$	(46 291) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 407	20 320
Gain non-réalisé	<u>(6 757)</u>	<u>(4 926)</u>
	<u>(31 009)</u>	<u>(30 897)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	24 232	27 398
Subventions à recevoir	48 211	(73 066)
Frais payés d'avance	507	7 481
Créditeurs	(12 867)	(8 245)
Produits reportés	<u>57 107</u>	<u>11 149</u>
	<u>117 190</u>	<u>(35 283)</u>
	<u>86 181</u>	<u>(66 180)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(79 860)	(4 680)
Encaissement de placements	-	77 827
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(16 530)</u>	<u>(42 350)</u>
	<u>(96 390)</u>	<u>30 797</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10 209)	(35 383)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>97 864</u>	<u>133 247</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>87 655</u></u> \$	<u><u>97 864</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exploite un centre des loisirs situé dans la quartier Saint-Sacrement de la Ville de Québec. Il détient le statut d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, les revenus et montants à recevoir du bingo et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré. Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur trésorerie, des intérêts sur placement et des gains et pertes sur la cession de placement. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux effectif.

Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses revenus grevés d'affectations d'origine interne à l'administration. Elle utilise le fonds investi en immobilisations pour comptabiliser les acquisitions ou disposition d'immobilisations et l'amortissement est pris en charge dans ce même fonds.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instrument financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	2018	2017
Compte à recevoir du bingo	-	25 002 \$
Provision pour créances douteuses	<u>-</u>	<u>(17 504)</u>
	-	7 498
Taxes à la consommation à recevoir	(242)	22 395
Autres comptes à recevoir	7 732	5 072
Clients à recevoir	8 136	5 098
Intérêts courus à recevoir	<u>5 073</u>	<u>4 868</u>
	<u>20 699</u> \$	<u>44 931</u> \$

4. Placements

	2018	2017
Parts de capital Desjardins, taux de 4,25 %	120 800 \$	115 940 \$
Placement garanti lié aux marchés, échéant en août 2023 (coût de 75 000 \$)	75 058	-
Dépôts à terme, aux taux variant de 1,20 % à 2,95 %, échéant entre juillet 2019 et juillet 2021	<u>279 172</u>	<u>272 473</u>
	475 030	388 413
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>50 000</u>	<u>272 473</u>
	<u>425 030</u> \$	<u>115 940</u> \$

5. Immobilisations corporelles

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	85 355 \$	45 452 \$	39 903 \$	36 414 \$
Matériel et outillage	20 560	18 266	2 294	2 866
Matériel informatique	24 518	19 916	4 602	4 481
Améliorations locatives	<u>217 623</u>	<u>88 870</u>	<u>128 753</u>	<u>136 668</u>
	<u>348 056 \$</u>	<u>172 504 \$</u>	<u>175 552 \$</u>	<u>180 429 \$</u>

6. Éventualité

L'organisme dispose d'une lettre de garantie commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$, au taux de 5 %, afin de garantir le paiement du loyer avec le Collège Stanislas, ou en cas de bris majeur.

7. Crédoiteurs

	2018	2017
Fournisseurs	15 192 \$	20 712 \$
Salaires et charges sociales à payer	44 955	54 870
Taxes de ventes à remettre	<u>2 568</u>	<u>-</u>
	<u>62 715 \$</u>	<u>75 582 \$</u>

Au 31 décembre 2018, les sommes à remettre à l'État totalisent 19 572 \$ (18 515 \$ en 2017).

8. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 130 878 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2019	130 878 \$
------	------------

9. Actif net

Fonds non affectés : Utilisés pour les activités courantes de l'organisme. Ces fonds présentent les produits et les charges d'administration et les ressources non affectées.

Fonds investis en immobilisations corporelles : Constitués de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts y afférents.

Fonds de réserve - Imprévus : Constitués de fonds pour les imprévus et besoins de liquidités à court terme.

Fonds de réserve - Projets structurants : Constitués de fonds pour d'éventuels projets structurant à moyen et long terme.

Fonds de réserve - Planification triennale : Constitués de fonds pour les projets liés à la planification triennale 2015-2017.

10. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

10. Instruments financiers (suite)

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.